



Procès-verbal
Le mardi 5 juin 2001 - n° 32

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Geoffrion (La Prairie), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 1^{er} juin 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 12 Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'aide financière aux études
– rapporté avec un amendement.

(Dépôt n° 308-20010605)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 30 mai et 4 juin 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 32 Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds – rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 309-20010605)

5 juin 2001

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 31 mai et 1^{er} juin 2001, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 24, Loi sur les sociétés de transport en commun.

(Dépôt n° 310-20010605)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Benoit (Orford) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale de l'environnement.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, M. Benoit (Orford) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse pour tous les Québécois l'importance d'un air de qualité et de fait souligne la Journée de l'air pur qui aura lieu demain le 6 juin.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

5 juin 2001

M. Bertrand (Portneuf) propose :

QUE l'Assemblée nationale, dans la foulée de la motion unanime adoptée le 31 mai dernier pour souligner la Journée mondiale du tabac, prie instamment chacun de ses membres fumeurs à ne ménager aucun effort pour cesser cette habitude, dans leur intérêt, comme dans le nôtre, les non-fumeurs, et qu'à défaut ils s'astreignent à ne fumer qu'aux endroits spécifiquement prévus à cet effet.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Rochefort (Mercier) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'il y a vingt ans aujourd'hui, le sida faisait son entrée dans les annales de la médecine, que, depuis, cinquante-huit millions de personnes ont été contaminées dans le monde et vingt-deux millions en sont mortes et que malheureusement, on assiste à une recrudescence du sida chez les jeunes et que nous nous devons de continuer d'agir et de supporter le milieu communautaire qui assume le leadership en matière de prévention et de support aux personnes atteintes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile ;

5 juin 2001

- la Commission des finances publiques, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 175, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, ainsi que le projet de loi n° 11, Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer son rapport final sur la concentration des médias.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président entend quelques commentaires additionnels de la part des leaders des deux groupes parlementaires à la suite de la question prise en délibéré par M. Brouillet, vice-président, à la séance du vendredi 1^{er} juin 2001.

5 juin 2001

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Rochon, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 181, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 04.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rochon, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 181, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 181 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 181 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

5 juin 2001

M. Rochon, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 30 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 30 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

M. Rochon, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 08.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Rochon, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 31 est adopté.

5 juin 2001

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 31 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 19, Loi concernant l'organisation des services policiers, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de M. Ouimet (Marquette), le débat est ajourné.

À 23 h 41, sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 6 juin 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU